



Laisser une pension entière à une majeur sans jugement

Par **Sophie**, le **18/08/2013** à **22:03**

Bonsoir,

Voilà, mon ex mari m'a informer qu'il versera la pension alimentaire directement à ma fille lors de ses 18 ans sans passer devant un juge.

Hors, ma fille vit chez moi, je prend tout à ma charge car elle est lycéenne et sur mon jugement il est dit que la dite pension doit être verser à moi. De plus, je suis contre, car il a bien tourner la tête de ma fille et souhaite garder la pension entière pour elle.

De ce fait, je pensais laisser faire les choses... et réclamer les pensions impayés au bout de 2 mois auprès d'un huissier pour effectuer les démarches d'un paiement direct (prélèvement sur son salaire et versement sur mon compte).

Hors, durant ce laps de temps, je pensais prendre un quart de la pension à ma fille pour subvenir à ses besoins. Puisque je paye tout.

On me conseille de ne pas y toucher et de lui laisser.

Quand pensez vous et que me conseillez vous ?

D'avance, je vous remercie

ps: entre la demande auprès du huissier et le premier versement cela est long ?